

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MIISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT NKAM

COMMUNE DE BANA



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
LOCAL DEVELOPMENT

WEST REGION

UPPER NKAM DIVISION

BANA COUNCIL

BP : 35

Email: communedebana@yahoo.com

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 09/AONO/ SP/ CBANA/CIPM du 7 MAI 2024 2024

Pour les travaux d'équipement en énergie solaire des CSI et CMA de la commune de Bana, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest, (EN PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT : BIP MINSANTE 2024

1. *Objet de l'Appel d'Offres*

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2024, le Maire de la commune de Bana lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'équipement en énergie solaire de CSI et CMA de la commune de Bana, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest, (EN PROCEDURE D'URGENCE)

2. *Délai d'exécution*

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

3. *Consistance des travaux*

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent l'équipement en énergie solaire de CSI et CMA de la Commune de Bana.

4. *Allotissement*

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, se feront en un (01) seul lot.

5. *Participation et origine*

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets d'énergies renouvelables.

La participation sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2024 pour un montant prévisionnel de 46 609 991 (Quarante Six Millions Six Cent Neuf Mille Neuf Cent Quatre-Vingt Onze) FCFA.

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'un montant de : **Neuf Cent Trente Mille (930.000) FCFA**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans le DAO (Pièce N°13).

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Bana dès publication du présent avis. Il peut également être et téléchargé dans le site de l'ARMP

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu à la Commune de Bana, dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement à la recette municipale auprès de la Commune de Bana d'une somme non remboursable de : **Cinquante mille (50.000) F.CFA**. L'originale du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devra parvenir au secrétariat de la commune de Bana, au plus tard le **25 JUN 2024** à 10 heures, heure locale sous enveloppe cachetée avec la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°09/AONO/ SP/ CBANA/CIPM du **07 MAI 2024** 2024

Pour les travaux d'équipement en énergie solaire de CSI et CMA de la commune de Bana, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest, (EN PRODEURE D'URGENCE)

Financement : BIP MINSANTE 2024.

«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des

modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des pièces administratives, des propositions techniques et financières, aura lieu le 25 JUILLET 2024 à 11 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Bana.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

13.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraînent le rejet de l'Offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- ✓ Fausse déclaration, pièce falsifiée, scannée ou faux document ;
- ✓ Absence ou non-conformité d'une pièce administrative et non régularisée, 48 heures après le dépouillement ;
- ✓ Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- ✓ Note technique inférieure à 90% (quatre-vingt-dix pour cent) de « OUI » ;
- ✓ Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- ✓ Absence de l'original de la quittance d'achat du DAO

14.1 Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des travaux à réaliser.

Ces critères porteront sur :

1. Présentation des offres
2. Références antérieures de l'entreprise
3. Organisation et Méthodologie
4. Personnel du chantier
5. Matériel de chantier
6. Planning des travaux et Délai de livraison des travaux
7. Attestation de visite du site signée

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée de la validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Général de la commune de Bana.

18. Correspondance de l'Autorité chargée des marchés Publics N° 000004/L/MINMAP/CAB du 29 juillet 2022 relative à la prise en compte des rabais (en chiffre et en lettre) consentis par les soumissionnaires.

19. - *Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 1517 ; 699370740(MINMAP°) ; 673205725*

Les rabais manuscrits ne sont pas admis

BANA, le 28 MAI 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANA
(AUTORITE CONTRACTANTE)



Ampliations :

- ARMP/OUEST (pour insertion dans le JDM) ;
- DDMINMAP/Haut-Nkam
- Président CIPM/ (pour information) ;
- Affichage.
- Archives